

Comment les règlements techniques sont-ils élaborés ?

DÉFINITION

Un règlement technique est une norme réglementaire élaborée par l'AFCN ayant pour objectif de détailler l'arrêté royal sur lequel il se base. Sans arrêté royal, on ne peut rédiger de règlement technique.

ÉTAPE 1 PRÉPARATION

Le règlement technique est rédigé par les collaborateurs de l'Agence.

ÉTAPE 2 SOUMISSION

Le règlement technique est soumis à notre Directeur général pour signature.

ÉTAPE 3 ADOPTION & PUBLICATION

Le règlement technique est publié au Moniteur belge et entre en vigueur 10 jours après sa publication, sauf disposition contraire.

Règlement technique fixant les niveaux de référence diagnostiques en radiodiagnostic utilisant des rayons X

Que contient ce règlement technique ?

Le nombre total d'exams d'imagerie médicale réalisés chaque année n'est pas en baisse, mais la **dose de rayonnement** par examen a considérablement diminué ces dernières années. Par exemple, le passage à l'imagerie numérique, en comparaison aux anciens clichés, entraîne des doses de rayonnement plus faibles.

Depuis 2011, les centres médicaux belges utilisant des appareils de radiologie doivent régulièrement fournir à l'AFCN un aperçu des doses de rayonnement. Cela concerne environ 400 centres médicaux. La mise à jour de ces chiffres permet aux centres médicaux d'adapter et d'optimiser leurs procédures si nécessaire. D'autre part, les chiffres soutiennent également l'AFCN dans sa mission de protection de la population contre les risques des rayonnements ionisants.

Les résultats des études de dose pour les examens CT (2021) ont montré que les niveaux de référence diagnostiques devaient être mis à jour.

Ce règlement technique décrit les **nouveaux niveaux de référence**. Suite à une recommandation de la Commission internationale de protection radiologique (CIPR), des **valeurs cibles** ont été définies en complément des niveaux de référence diagnostiques pour faciliter le processus d'optimisation. La valeur cible est la valeur de dose considérée comme atteignable pour un patient standard, lorsque des appareils d'imagerie modernes et des méthodes de travail optimisées sont utilisés.

Quel service de l'Agence est concerné par ce règlement technique ?

Le service **Protection de la santé**.

Où puis-je consulter le règlement technique ?

<http://www.jurion.fanc.fgov.be/jurdb-consult/consultatieLink?wettekstId=32528&appLang=fr&wettekstLang=fr>

